



## CLUB DES CYCLOS RANDONNEURS THONONAIS

Maison des Sports  
Avenue de la Grangette  
74200 THONON-LES-BAINS

www.cyclos-thonon.fr  
cyclothonon@gmail.com

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Thonon-les-Bains, le 15 avril 2022



## Randonnée Permanente



Label National  
n° 365 / 22

Le club des **Cyclos Randonneurs Thononais** organise, contrôle et homologue la Randonnée Permanente dénommée : « **Le défi des 20 cols du Chablais** » qui s'articule en trois boucles à réaliser intégralement.

Cette organisation est ouverte à tous les cyclotouristes Français ou étrangers, licenciés ou non, régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette.

Les participants doivent se déplacer dans le respect du code de la route, de la nature et son environnement.

Les participants non licenciés à la Fédération sont assurés au minimum en responsabilité civile (RC) par l'organisateur.

Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié.

Durant chaque boucle, le participant complétera son « Carnet de Route », soit par tampon humide, soit avec la mention « Photo n° .. » (Photo à fournir séparément) aux 6 points de contrôle suivants :

[Boucle 1] : Maison des Sports Thonon – Col de Feu – Mégevette (mairie) – cols : Savolère – Encrenaz – Joux Verte

[Boucle 2] : Maison des Sports Thonon – Panneau Plaine Joux - Cols : de Cou – Joux Plane – Corbier – Chapelle Champeillant

[Boucle 2] : Maison des Sports Thonon – Panneau La Plagne - Cols : des Moises – Perret – Tréchauffé – Bernex (mairie).

Celui-ci sera renvoyé à l'organisateur une fois la randonnée terminée pour homologation (diplôme).

Les 3 boucles seront effectuées dans leur intégralité sans délai imposé, mais dans le sens des itinéraires tracés. Chaque boucle peut être réalisée en plusieurs fois si nécessaire.

Le montant de l'inscription est fixé à :

**Licencié : 6 euros**

**Non licencié : 9 euros**



*Majorés de 2 euros pour les expéditions à l'étranger.*

**À régler par chèque à l'ordre de « Cyclos Randonneurs Thononais ».**

Après réception de l'inscription (à demander deux ou trois semaines avant le départ prévu), le participant recevra l'itinéraire détaillé et renseigné sur les curiosités et les aspects pratiques (hôtels, restaurants, campings, vélocistes) ainsi qu'une documentation touristique.